

Réunion du 14 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 80

Nombre de votants : 85

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Daniel PÉDEPRAT, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN, Patrick WARRYN (pouvoir à M. Hervé LAFITTE), Albert LASSERRE-BISCONTE, Hélène BOURDEU, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART (pouvoir à Mme Corine CARRIAT), Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Luis Miguel CONEJERO), Madeleine PICHAUREAU (pouvoir à Mme Joëlle BAYLE-LASSERRE), Jean-Jacques LASCABES.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Bénédicte ALCETEGARAY et M. Lindsey DEARY.

**RAPPORT N° 8 : SOUTIEN AU PROJET DE REALISATION DE DIX LOGEMENTS
LOCATIFS A LOYERS MODERES PAR DOMOFrance PYRENEES-
ATLANTIQUES A LAGOR**

Rapporteur : M. Michel OLIVÉ

La commune de Lagor souhaite développer l'offre locative sociale sur son territoire à destination notamment de ménages familiaux qui pourront disposer des services du centre-bourg : école, crèche, cabinets médicaux, pharmacie, associations sportives et culturelles, etc. Par ailleurs, la commune envisage de créer des logements adaptés aux besoins des personnes âgées pour répondre à une demande croissance identifiée sur le territoire.

La commune de Lagor a sollicité le bailleur DOMOFrance Pyrénées-Atlantiques afin de réaliser une opération de 10 logements en cœur de bourg, sur un foncier communal.

Le projet est composé d'un petit bâtiment collectif de 6 appartements (4 T3 et 2 T2) dont 3 à destination de séniors. Quatre logements individuels groupés destinés à des familles complètent le projet (1 T3, 2 T4 et 1 T5).

Sur le secteur Sud défini dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes de Lacq-Orthez auquel appartient la commune de Lagor, l'objectif est de produire, d'ici 2022, 57 logements locatifs sociaux sur les 195 à produire au total sur le territoire intercommunal.

Le PLH fixe par ailleurs un objectif important concernant le développement d'une offre de logements adaptés pour les personnes âgées afin de répondre aux besoins mal couverts aujourd'hui (50 à 60 nouveaux logements).

L'opération de Lagor répond pleinement aux objectifs du PLH et pourrait ainsi être soutenue financièrement par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Plan de financement prévisionnel de l'opération (TVA 10 % PLUS - 5,5 % PLAÎ agrément 2020) :

Prix de revient subventionnable	1 407 765,81 €
Prêts Caisse des Dépôts, CARSAT, Action Logement (71,98 %)	1 013 245,00 €
Subvention Etat (0,94 %)	13 200,00 €
Subvention Conseil départemental (9,40 %)	132 267,19 €
Subvention Conseil régional (2,77 %)	39 000,00 €
Subvention CCLO (3 %)	42 232,98 €
Fonds Propres (11,91 %)	167 820,65 €

En application de son règlement d'intervention en faveur de l'habitat social, la communauté de communes de Lacq-Orthez est amenée à soutenir financièrement l'opération à hauteur de 42 232,98 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le principe d'une aide maximale de 42 232,98 € à DOMOFRANCE Pyrénées-Atlantiques pour la construction de 10 logements locatifs à loyers modérés sur la commune de Lagor,
- **d'autoriser** son Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

